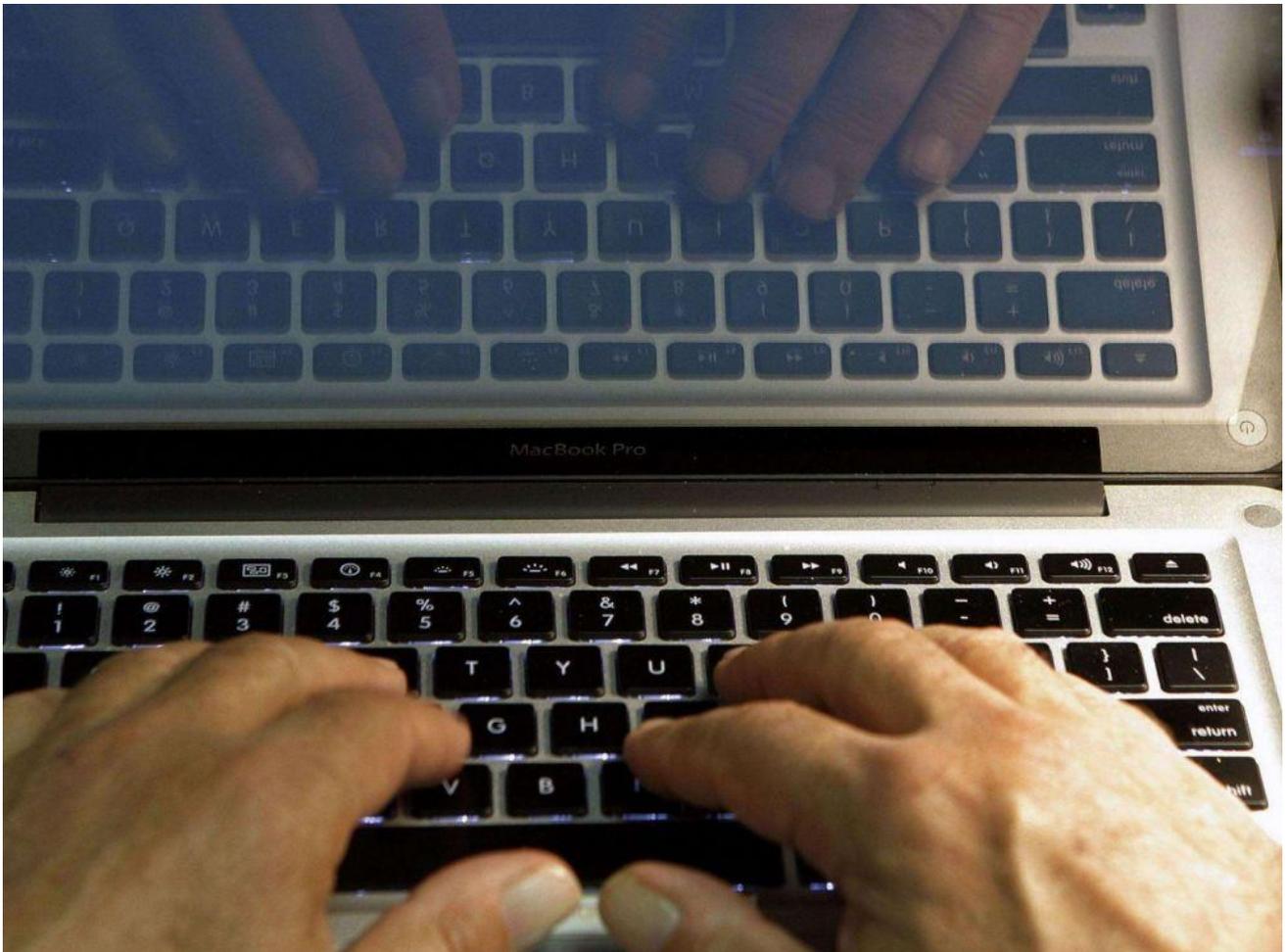




Data et courtage: qui protège vos données d'entreprise?

Le rachat du premier courtier français Gras Savoye par l'américain Arthur J. Gallagher officialisé en début de semaine pose la question suivante : comment les données d'une entreprise sont-elles protégées lorsque son courtier change ?

réagir



Qu'advient-il des données de centaines d'entreprises lorsque leur gestionnaire, courtier ou assureur, change de propriétaire, a fortiori quand ce nouvel acteur est étranger ?

Damian Dovarganes/AP/SIPA

La vente du plus gros courtier français, Gras Savoye à l'américain Arthur J. Gallagher a été officialisée la semaine du 10 mai. Qu'advient-il des données de centaines d'entreprises lorsque leur gestionnaire, courtier ou assureur, change de propriétaire, *a fortiori* quand ce nouvel acteur est étranger ?



Le problème ne date pas d'hier, puisque les courtiers anglo-saxons ont pris le marché français d'assaut dans les années 1990. Une bonne partie des entreprises du CAC 40 - y compris celles qui, comme Thales et Airbus, possèdent des données classées secret défense - confient aujourd'hui leurs données aux courtiers américains et leaders mondiaux, comme Marsh et Aon - et bientôt Arthur J. Gallagher, après sa fusion à venir avec Gras Savoye. Ainsi, Biomérieux, LVMH, Air France, Michelin, Euronext ou encore Lagardère sont assurés par le courtier Marsh en dommages. De même, le courtier américain Aon capte Danone, Air Liquide, Airbus, ou encore Thales.

Radiographie des forces et des faiblesses

Ces données sont sensibles : éléments d'imposition, revenus, prêts, factures EDF, loyers... le courtier dispose d'une radiographie complète des forces et faiblesses des entreprises qu'il assure. C'est pourquoi elles sont encadrées par un contrat "propre à la nature de la donnée et de la prestation que peut fournir le tiers courtier et assureur, observe François Beaune, vice-président de l'association du management des risques et des assurances en entreprise (AMRAE) en charge de la transformation digitale.

En fonction des contraintes de ces données - comme le secret défense, par exemple - "on établit un cahier des charges - incluant la gestion et le stockage des données, les personnes habilitées à y accéder - que l'on confie à son courtier, et sur lequel se fonde le choix de l'assureur", décrypte François Beaune. Par exemple, le client peut demander à ce que son courtier et son assureur stockent ses données sur des serveurs européens. En d'autres termes, la gestion et la confidentialité des données sensibles est strictement encadrée, en fonction des besoins de l'entreprise. Et lorsqu'un assureur est racheté par un concurrent, la nouvelle entité doit respecter les engagements préalablement pris avec son client. Ou de renégocier le contrat.

Lorsqu'un courtier ou un assureur passe sous pavillon étranger, ses activités françaises demeurent soumises aux réglementations française et européenne, notamment au RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données) . Et, paradoxalement, "les acteurs américains présentent une meilleure conformité au RGPD, parce qu'ils l'ont mis en place très vite pour leurs clients européens", note Eric Barbry, avocat en droit des technologies au sein du cabinet Racine. "En France, les courtiers sont difficilement aux normes", confie un professionnel du secteur du courtage : "cela coûte très cher en jour/homme, et il faut un vrai service support."

Un enjeu de souveraineté

Le problème se corse lorsque les données sont traitées à travers le monde. "A priori, les données ne sont pas supposées sortir de l'Union européenne, sauf si elles sont réceptionnées par des entreprises qui assurent un niveau de protection à la hauteur du RGPD", nuance Eric Barbry.

Et s'il y a un pépin, qui est responsable ? Dans la relation liant l'entreprise et le courtier, le courtier est garant de la sécurité des données, estime l'avocat. Dans celle qui lie le courtier et l'assureur, c'est au courtier de s'assurer que l'assureur choisi respecte bien le RGPD.

A la lumière des risques croissants en cybersécurité, piratage et fraude électronique , la gestion des données est devenue un enjeu de souveraineté. Certains assureurs appellent même à des mesures gouvernementales

www.challenges.fr
Pays : France
Dynamisme : 124



[Visualiser l'article](#)

pour protéger le secteur. Mais, étant donné la prééminence des acteurs anglosaxons dans l'Hexagone, la pente sera difficile à remonter pour les courtiers français.